

Demande de retrait anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement avec le compte de prévoyance 3a

Veuillez envoyer ce document à : **Fondation Epargne 3 de la Banque CIC (Suisse) SA**, c/o Banque CIC (Suisse) SA, Marktplatz 13, 4001 Bâle

Données personnelles du preneur de prévoyance¹

Nom :	Prénom :
Rue, No. :	NPA, lieu :
Date de naissance :	Etat civil :
Nationalité :	Profession :
Sexe : <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Téléphone :

Données relatives au compte de prévoyance

Compte de prévoyance 3a No. : _____
 Titulaire du compte _____

Données relatives à l'objet

L'objet à financer est ma résidence principale.
 Adresse du bien foncier : _____
 Registre foncier No.: _____ Commune (NPA/lieu) : _____

Statut de propriété

Propriété individuelle Droit de superficie
 Propriété commune (des époux/des partenaires enregistrés) Copropriété / part en pourcentage %
 Date du transfert de propriété : _____

But de l'utilisation (avec les documents à joindre impérativement)

- Acquisition d'un logement à usage propre**
- Copie du contrat de vente authentifié ou projet du contrat de vente (datant de moins de 3 mois) **et**
 - Confirmation de l'utilisation des fonds du créancier hypothécaire / notaire (cf. page 4) ou garantie de remboursement fournie par un notaire **et**
 - Signature et copie d'une pièce d'identité valide du conjoint / partenaire enregistré
-
- Construction d'un logement à usage propre**
- Copie de l'extrait du registre foncier ou copie du contrat de vente authentifié du terrain à bâtir (datant de moins de 3 mois) **et**
 - Copie du contrat de crédit de construction **et**
 - Confirmation de l'utilisation des fonds du créancier hypothécaire / notaire (cf. page 4) ou garantie de remboursement fournie par un notaire **et**
 - Signature et copie d'une pièce d'identité valide du conjoint / partenaire enregistré
-
- Amortissement d'une hypothèque sur le logement à usage propre**
- Copie de l'extrait du registre foncier (datant de moins de 3 mois) **et**
 - Copie de l'attestation de domicile actuelle (datant de moins de 3 mois) **et**
 - Copie d'un contrat hypothécaire en vigueur / confirmation du créancier hypothécaire **et**
 - Confirmation de l'utilisation des fonds du créancier hypothécaire / notaire (cf. page 4) ou garantie de remboursement fournie par un notaire **et**
 - Signature et copie d'une pièce d'identité valide du conjoint / partenaire enregistré
-
- Investissement accroissant ou maintenant la valeur du logement à usage propre**
- Copie de l'extrait du registre foncier (datant de moins de 3 mois) **et**
 - Copie de l'attestation de domicile actuelle (datant de moins de 3 mois) **et**
 - Liste des investissements et confirmations de commandes / factures détaillées signées (pas d'offres ni de justificatifs de caisse) (pièces à fournir datant de moins de une année) **et**



¹ Toutes les désignations de personnes valent également pour des personnes de sexe féminin.

- Signature et copie d'une pièce d'identité valide du conjoint / partenaire enregistré

Participation à une coopérative de construction ou participation similaire pour autant que le logement cofinancé soit à usage propre

- Confirmation par la coopérative de construction ou la société d'actionnaires-locataires du nombre et du montant de parts ou actions souscrites **et**
- Copie du contrat de location **et**
- Signature et copie d'une pièce d'identité valide du conjoint / partenaire enregistré

Demande à la Fondation Epargne 3 de la Banque CIC (Suisse) SA

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Retrait anticipé de la totalité de l'avoir de prévoyance
<small>y compris du revenu résultant de la restitution de parts éventuelles dans un portefeuille titres commun.</small> | <input type="checkbox"/> Retrait anticipé partiel à hauteur de CHF
<small>Les éventuelles parts dans un portefeuille titres commun seront restituées pour le montant nécessaire.</small> |
| <input type="checkbox"/> Ne pas solder le compte de prévoyance | <input type="checkbox"/> Solder le compte de prévoyance |

Date du versement

Un retrait anticipé partiel ou total pour un logement à usage propre ne peut être effectué que tous les 5 ans et au plus tard 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite AVS. Seuls des versements à une date ultérieure (max. 3 mois à partir de la date de la demande) sont possibles et ces dates ne peuvent être respectées par la Fondation Epargne 3 de la Banque CIC (Suisse) SA uniquement si tous les documents nécessaires au paiement ont été préalablement fournis (au minimum 10 jours ouvrés avant la date du versement). Il est de la responsabilité du preneur de prévoyance de fournir la documentation complète.

Par la présente, je donne ordre de virer la totalité de mes avoirs de prévoyance ou, en cas de retrait partiel, le montant susmentionné, sur mon compte désigné ci-après.

Virement à (nom et adresse de la banque / poste):

Compte / IBAN No.: Titulaire du compte :

Recours antérieur

- Je confirme n'avoir pas bénéficié ces 5 dernières années d'un versement anticipé de mon avoir de prévoyance.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Des fonds de mes avoirs du 3 ^{ème} pilier ont déjà | <input type="checkbox"/> fait l'objet d'un versement anticipé |
| | <input type="checkbox"/> été nantis |

Date : Montant en CHF : Créancier gagiste :

Durée de traitement

La durée du traitement d'une demande pour l'encouragement à la propriété du logement dépend notamment de l'intégralité et de l'exactitude des documents remis ainsi que du temps nécessaire à leur vérification.

Le preneur de prévoyance confirme par la présente :

- que la présente demande et les documents qui y sont joints sont exacts et complets;
- que le but de l'utilisation sera conforme au sens de l'Ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3) et de l'Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement avec les moyens de la prévoyance professionnelle (OEPL) et que ces avoirs seront utilisés exclusivement pour le logement susmentionné habité par le preneur de prévoyance (domicile principal);
- qu'en cas d'échec du transfert de propriété, la Fondation Epargne 3 de la Banque CIC (Suisse) SA est autorisée à donner l'ordre au créancier hypothécaire / notaire de transférer en retour sur le compte de prévoyance l'avoir de prévoyance versé;
- avoir pris connaissance du fait qu'en cas de retrait anticipé pour son propre logement, des frais de traitement sont facturés selon le règlement en vigueur. Si le financement est effectué auprès de la Banque CIC (Suisse) SA, il est renoncé aux frais de traitement. Les frais applicables peuvent être consultés sur le site de la Banque CIC (Suisse) SA – www.cic.ch.

- qu'il a pris connaissance que l'imposition des retraits anticipés ou retraits anticipés partiels n'est pas vérifiée par la Fondation Epargne 3 de la Banque CIC (Suisse) SA, et qu'il est conseillé au preneur de prévoyance de faire vérifier auparavant l'imposition du retrait total ou partiel par son service fiscal compétent;
- que la Fondation Epargne 3 de la Banque CIC (Suisse) SA est autorisée si nécessaire à procéder à d'autres clarifications.

Si vous n'êtes pas marié(e) ou ne vivez pas dans un partenariat enregistré, veuillez joindre une confirmation officielle de l'état civil actuel (datant d'un mois au maximum). Si vous êtes marié(e) ou vivez dans un partenariat enregistré, veuillez joindre une copie légalisée d'une pièce d'identité valable du conjoint / partenaire enregistré. L'original de la copie légalisée doit être fourni.

Si vous avez divorcé ou si votre partenariat enregistré a été légalement dissous dans les 6 derniers mois précédant le dépôt de la demande, vous devez joindre en sus une copie du jugement de divorce ou de dissolution entré en force (jugements de divorce ou de dissolution étrangers reconnus et déclarés exécutoires par un tribunal suisse).

Lieu, date :

Signature du preneur de prévoyance :

Signature du conjoint / partenaire enregistré

En cas de versements en espèces de plus de CHF 50 000.00, Légalisation de la signature :
une légalisation de la signature du conjoint / partenaire enregistré est requise sur la demande de versement.

Réservé à l'usage interne

Date : _____ Nom RM : _____ Visa RM : _____

Confirmation par le créancier hypothécaire / notaire de l'utilisation de l'avoir de prévoyance retiré par anticipation dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement

Nous confirmons à la Fondation Epargne 3 de la Banque CIC (Suisse) SA que les fonds provenant du compte de prévoyance 3a seront utilisés exclusivement pour l'acquisition, la construction ou l'amortissement d'une hypothèque de l'immeuble à usage propre susmentionné. Le preneur de prévoyance n'a pas accès à l'avoir de prévoyance jusqu'au transfert de propriété.

Pour les créanciers hypothécaires:

Au cas où le compte de prévoyance 3a serait nanti, nous acceptons par la présente le retrait anticipé total ou partiel de l'avoir de prévoyance gagé et le transfert sur le compte susmentionné du preneur de prévoyance.

Lieu et date :

Signature du créancier hypothécaire / notaire :

Réservé à l'usage interne		
Date : _____	Nom RM : _____	Visa RM : _____